

27 juillet 2022

123

- > Directeurs généraux et responsables des services des aides techniques des établissements de réadaptation en déficience physique
- > Responsables des laboratoires d'orthèses et de prothèses autorisés du programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème

Ordonnance médicale rédigée par une infirmière praticienne spécialisée

Les ordonnances rédigées par une infirmière praticienne spécialisée (IPS) sont acceptées depuis le 29 juin 2022 dans le cadre du *Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème*. Cette directive est donnée à la suite de la réception d'une lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux.

La modification de la documentation sera effectuée dans les prochaines semaines.